

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE
PROGRAMME 743
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

PENSIONS MILITAIRES
D'INVALIDITÉ ET DES
VICTIMES DE GUERRE ET
AUTRES PENSIONS



PROGRAMME 743
**Pensions militaires d'invalidité et des victimes de
guerre et autres pensions**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Guillaume TALON

Directeur du service des retraites de l'État (Direction générale des finances publiques)

Responsable du programme n° 743 : Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions

Le programme *pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions (n° 743)* est composé de deux ensembles de dépenses de pensions et autres avantages à vocation viagère :

- les pensions versées au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (PMIVG) ;
- les pensions, rentes et allocations de régimes de retraite ou équivalents dont l'État est directement redevable, notamment au titre d'engagements historiques ou de reconnaissance de la Nation.

Ces différentes dépenses ont la particularité commune d'être exclusivement prises en charge par la solidarité nationale. Elles ne mettent pas en œuvre de logique contributive, à la différence du programme *pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité (n°741)*, pour lequel les recettes sont, pour l'essentiel, assurées par des contributions employeurs et des cotisations salariales.

Le programme 743 est un programme *miroir* : à chacune de ses actions correspond une dépense située dans des programmes ministériels du budget général, dits programmes *support*. Les dépenses de ces programmes support constituent les seules recettes, hors indus, du programme 743. Les objectifs de ce circuit financier sont d'identifier, avec les deux autres programmes du CAS Pensions, l'ensemble des dépenses de pensions financées directement par l'État et de contribuer à l'identification des engagements viagers de l'État. Compte tenu de sa nature, le programme 743 ne comporte ni objectif, ni indicateur de performance et la justification au premier euro de ses actions est présente dans les documents budgétaires des programmes support correspondants.

Pilotage et acteurs

Ce programme fait intervenir plusieurs gestionnaires et comptables :

- le SRE, service à compétence nationale de la direction générale des finances publiques (DGFIP), qui liquide et concède les pensions relevant du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et les pensions d'Alsace-Moselle ; il paye les dernières rentes « accident du travail » de l'ORTF et assure l'animation des centres de gestion des retraites de la DGFIP ;
- les programmes ministériels qui versent les différentes subventions d'équilibre, notamment le programme n° 169, sous la responsabilité du ministère des armées, qui finance les pensions militaires d'invalidité, la retraite du combattant et les allocations de reconnaissance des anciens supplétifs ;
- le réseau de la DGFIP, notamment les centres de gestion des retraites, qui assure le paiement des pensions civiles ou militaires. Il est également responsable du paiement des pensions militaires d'invalidité, des retraites du combattant, des pensions des ministres des cultes d'Alsace-Moselle ainsi que des traitements attachés à la Légion d'honneur et à la médaille militaire. La direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger (DSFiPE) assure le paiement des pensions à l'étranger ;
- la Caisse des dépôts et consignations, qui assure la gestion, pour le compte de l'État, du régime d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires et anciens agents de la défense passive victimes d'accidents ainsi que du régime des pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien ;
- l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) qui assure, depuis 2015, pour le compte de l'État, la gestion des allocations de reconnaissance des anciens supplétifs de l'armée française ;
- l'Association pour la prévoyance collective (APC), qui assure la gestion, pour le compte de l'État, des allocations surcomplémentaires de retraite versées à certains anciens agents de l'ORTF non-journalistes.

Structuration en actions

Ce programme se décline en sept actions, en fonction de la nature des différentes allocations :

- action 1 – Reconnaissance de la Nation pour la retraite du combattant, la Légion d'honneur et la médaille militaire
- action 2 – Réparation pour les pensions militaires d'invalidité
- action 3 – Pensions d'Alsace-Moselle
- action 4 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs
- action 5 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien
- action 6 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident
- action 7 – Pensions de l'ORTF

Chaque action bénéficie d'un financement identifié par le programme support. Cette structuration du programme assure la lisibilité et la transparence des flux budgétaires et financiers.

Une convention de gestion a été conclue en 2021 pour définir les relations budgétaires et les échanges d'information entre les responsables des programmes 169 et 743 s'agissant des retraites du combattant et des pensions militaires d'invalidité. Ces dépenses représentent 97 % des crédits du programme 743. La convention s'applique à compter du 1^{er} janvier 2022.

La dépense du programme est en diminution tendancielle en raison de la baisse des effectifs des populations bénéficiaires. Elle est en baisse de 7 % par rapport à 2020, soit -119 M€.

La dépense s'est établie à -5 M€ en dessous de la prévision faite en LFI. Cet écart provient d'une difficulté récurrente à prévoir la mortalité des bénéficiaires des dépenses de pensions militaires d'invalidité et de retraite du combattant. Pour améliorer la qualité de la prévision, les méthodes utilisées par le SRE pour les prévisions du programme 741 seront progressivement étendues au programme 743.

Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions

Programme n° 743 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Reconnaissance de la Nation			645 573 500 639 998 522	645 573 500 639 998 522	645 573 500
02 – Réparation		100 000 23 863	850 760 000 851 735 174	850 860 000 851 759 037	850 860 000
03 – Pensions d'Alsace-Moselle	16 000 000 15 652 721			16 000 000 15 652 721	16 000 000
04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs			18 880 968 18 704 696	18 880 968 18 704 696	18 880 968
05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		7 600 7 622	37 400 29 332	45 000 36 955	45 000
06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident		366 000 364 269	11 688 000 11 569 051	12 054 000 11 933 321	12 054 000
07 – Pensions de l'ORTF		20 847	100 000 74 538	100 000 95 385	100 000
Total des AE prévues en LFI	16 000 000	473 600	1 527 039 868	1 543 513 468	1 543 513 468
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+3 206 067	+72 676 486 (hors titre 2)		+75 882 553	
Total des AE ouvertes	19 206 067	1 600 189 954 (hors titre 2)		1 619 396 021	
Total des AE consommées	15 652 721	416 602	1 522 111 315	1 538 180 638	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Reconnaissance de la Nation			645 573 500 639 998 522	645 573 500 639 998 522	645 573 500
02 – Réparation		100 000 23 863	850 760 000 851 735 174	850 860 000 851 759 037	850 860 000
03 – Pensions d'Alsace-Moselle	16 000 000 15 652 721			16 000 000 15 652 721	16 000 000
04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs			18 880 968 18 704 696	18 880 968 18 704 696	18 880 968
05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		7 600 7 622	37 400 29 332	45 000 36 955	45 000
06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident		366 000 364 269	11 688 000 11 569 051	12 054 000 11 933 321	12 054 000
07 – Pensions de l'ORTF		20 847	100 000 74 538	100 000 95 385	100 000
Total des CP prévus en LFI	16 000 000	473 600	1 527 039 868	1 543 513 468	1 543 513 468
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					

Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 743

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+3 206 067	+72 676 486 (hors titre 2)		+75 882 553	
Total des CP ouverts	19 206 067	1 600 189 954 (hors titre 2)		1 619 396 021	
Total des CP consommés	15 652 721	416 602	1 522 111 315	1 538 180 638	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS**2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020					
01 – Reconnaissance de la Nation			661 000 000 692 008 228	661 000 000	661 000 000 692 008 228
02 – Réparation		100 000 42 071	911 589 714 918 394 119	911 689 714	911 689 714 918 436 190
03 – Pensions d'Alsace-Moselle	16 000 000 15 843 169			16 000 000	16 000 000 15 843 169
04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs			18 622 944 19 038 411	18 622 944	18 622 944 19 038 411
05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		7 600 7 622	40 428 32 428	48 028	48 028 40 050
06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident		372 000 368 379	12 187 000 11 553 640	12 559 000	12 559 000 11 922 019
07 – Pensions de l'ORTF		15 000 17 848	105 000 90 091	120 000	120 000 107 939
Total des AE prévues en LFI	16 000 000	494 600	1 603 545 086	1 620 039 686	1 620 039 686
Total des AE consommées	15 843 169	435 921	1 641 116 917		1 657 396 007

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020					
01 – Reconnaissance de la Nation			661 000 000 692 008 228	661 000 000	661 000 000 692 008 228
02 – Réparation		100 000 42 071	911 589 714 918 394 119	911 689 714	911 689 714 918 436 190
03 – Pensions d'Alsace-Moselle	16 000 000 15 843 169			16 000 000	16 000 000 15 843 169
04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs			18 622 944 19 038 411	18 622 944	18 622 944 19 038 411
05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		7 600 7 622	40 428 32 428	48 028	48 028 40 050
06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de		372 000	12 187 000	12 559 000	12 559 000

Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions

Programme n° 743 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020					
la défense passive victimes d'accident		368 379	11 553 640		11 922 019
07 – Pensions de l'ORTF		15 000 17 848	105 000 90 091	120 000	120 000 107 939
Total des CP prévus en LFI	16 000 000	494 600	1 603 545 086	1 620 039 686	1 620 039 686
Total des CP consommés	15 843 169	435 921	1 641 116 917		1 657 396 007

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	15 843 169	16 000 000	15 652 721	15 843 169	16 000 000	15 652 721
Prestations sociales et allocations diverses	15 843 169	16 000 000	15 652 721	15 843 169	16 000 000	15 652 721
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	435 921	473 600	416 602	435 921	473 600	416 602
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	435 921	473 600	416 602	435 921	473 600	416 602
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 641 116 917	1 527 039 868	1 522 111 315	1 641 116 917	1 527 039 868	1 522 111 315
Transferts aux ménages	1 641 116 917	1 527 039 868	1 522 111 315	1 641 116 917	1 527 039 868	1 522 111 315
Total hors FdC et AdP		1 543 513 468			1 543 513 468	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+3 206 067			+3 206 067	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+72 676 486			+72 676 486	
Total*	1 657 396 007	1 619 396 021	1 538 180 638	1 657 396 007	1 619 396 021	1 538 180 638

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
17/02/2021	3 206 067	72 676 486	3 206 067	72 676 486				
Total	3 206 067	72 676 486	3 206 067	72 676 486				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	3 206 067	72 676 486	3 206 067	72 676 486				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Reconnaissance de la Nation		645 573 500 639 998 522	645 573 500 639 998 522		645 573 500 639 998 522	645 573 500 639 998 522
02 – Réparation		850 860 000 851 759 037	850 860 000 851 759 037		850 860 000 851 759 037	850 860 000 851 759 037
03 – Pensions d'Alsace-Moselle	16 000 000 15 652 721		16 000 000 15 652 721	16 000 000 15 652 721		16 000 000 15 652 721
04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs		18 880 968 18 704 696	18 880 968 18 704 696		18 880 968 18 704 696	18 880 968 18 704 696
05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		45 000 36 955	45 000 36 955		45 000 36 955	45 000 36 955
06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident		12 054 000 11 933 321	12 054 000 11 933 321		12 054 000 11 933 321	12 054 000 11 933 321
07 – Pensions de l'ORTF		100 000 95 385	100 000 95 385		100 000 95 385	100 000 95 385
Total des crédits prévus en LFI *	16 000 000	1 527 513 468	1 543 513 468	16 000 000	1 527 513 468	1 543 513 468
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+3 206 067	+72 676 486	+75 882 553	+3 206 067	+72 676 486	+75 882 553
Total des crédits ouverts	19 206 067	1 600 189 954	1 619 396 021	19 206 067	1 600 189 954	1 619 396 021
Total des crédits consommés	15 652 721	1 522 527 917	1 538 180 638	15 652 721	1 522 527 917	1 538 180 638
Crédits ouverts - crédits consommés	+3 553 346	+77 662 037	+81 215 383	+3 553 346	+77 662 037	+81 215 383

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Les seules dépenses du programme 743 imputées en titre 2 concernent les pensions d'Alsace-Moselle (action 3). Toutes les autres dépenses du programme sont classées hors titre 2 en dépenses de fonctionnement ou d'intervention.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	16 000 000	1 527 513 468	1 543 513 468	16 000 000	1 527 513 468	1 543 513 468
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	16 000 000	1 527 513 468	1 543 513 468	16 000 000	1 527 513 468	1 543 513 468

■ JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Par arrêté en date du 17 février 2021 (NOR : CCPB2103773A), le programme 743 a bénéficié du report des crédits disponibles en fin d'année 2020 conformément aux dispositions du II de l'article 21 de la LOLF, applicables aux comptes d'affectation spéciale : « Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement disponibles en fin d'année sont reportés sur l'année suivante dans les conditions prévues aux II et IV de l'article 15, pour un montant qui ne peut excéder le solde du compte ».

Contrairement aux programmes du budget général de l'État et aux budgets annexes, les reports de crédits de paiement disponibles du CAS Pensions ne sont pas soumis à la limitation des 3 % de la loi de finances initiale.

Le montant des reports est identique en autorisations d'engagement et crédits de paiement et s'élève à 75 882 553 €, dont 3 206 067 € pour le titre 2.

Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions

Programme n° 743 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 1 600 189 954	CP ouverts en 2021 * (P1) 1 600 189 954
AE engagées en 2021 (E2) 1 522 527 917	CP consommés en 2021 (P2) 1 522 527 917
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 77 662 037	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 1 522 527 917

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 539					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0					
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 539	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 539	
AE engagées en 2021 (E2) 1 522 527 917	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 1 522 527 917	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 0	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 539	
					Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 539

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions

Programme n° 743 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

01 – Reconnaissance de la Nation

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Reconnaissance de la Nation		645 573 500	645 573 500		645 573 500	645 573 500
		639 998 522	639 998 522		639 998 522	639 998 522

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	645 573 500	639 998 522	645 573 500	639 998 522
Transferts aux ménages	645 573 500	639 998 522	645 573 500	639 998 522
Total	645 573 500	639 998 522	645 573 500	639 998 522

Les crédits consommés sur ce titre correspondent :

- pour la sous-action 01 : aux dépenses afférentes à la retraite du combattant accordée aux titulaires de la carte du combattant (639,4 M€, -0,8 % par rapport à la LFI 2021) dont la population est en contraction régulière (797 887 bénéficiaires au 31/12/2021 contre 857 205 au 31/12/2020) ;
- pour les sous-actions 02 et 03 : aux traitements attachés à la Légion d'honneur (LH) et à la médaille militaire (MM) (respectivement 0,16 M€ et 0,45 M€).

La justification des crédits consommés afférents à cette action est développée dans les rapports annuels de performances des programmes du budget général suivants :

- pour la retraite du combattant : à l'action 01, sous-action 11 du programme n° 169 du budget général « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant », relevant de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » ;
- pour les traitements de la Légion d'honneur et de la médaille militaire : au programme n° 129 du budget général « Coordination du travail gouvernemental », relevant de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ».

Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions

Programme n° 743 | Justification au premier euro

ACTION**02 – Réparation**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Réparation		850 860 000	850 860 000		850 860 000	850 860 000
		851 759 037	851 759 037		851 759 037	851 759 037

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	100 000	23 863	100 000	23 863
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	100 000	23 863	100 000	23 863
Titre 6 : Dépenses d'intervention	850 760 000	851 735 174	850 760 000	851 735 174
Transferts aux ménages	850 760 000	851 735 174	850 760 000	851 735 174
Total	850 860 000	851 759 037	850 860 000	851 759 037

Les crédits consommés en titre 3 sur cette action correspondent à des dépenses d'intérêts moratoires et de frais de justice versées sur décisions de justice. Les rappels de pension sont imputés en dépenses d'intervention.

Les crédits consommés en titre 6 sur cette action correspondent aux dépenses de pensions dues au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (PMIVG) ainsi que les allocations rattachées, versées aux victimes d'actes de terrorisme. Ils s'élèvent à 851,7 M€ en 2021, soit +0,1 % par rapport à la prévision LFI.

Ces dépenses représentent 55 % des dépenses totales du programme 743 en 2021, répartition identique à 2020. Elles concernent un nombre de bénéficiaires en contraction régulière (171 435 au 31/12/2021 contre 181 089 au 31/12/2020).

La justification des crédits consommés afférents à cette action est développée dans le rapport annuel de performances du programme du budget général n° 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » relevant de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation », à l'action 01, sous-action 10.

Des données statistiques détaillées sur les effectifs et les pensions versées sont désormais disponibles pour cette action sur le portail du Service des retraites de l'État, rubrique « Les professionnels / Les données statistiques / Les PMIVGAT » :

https://retraitesdeletat.gouv.fr/portal/rest/jcr/repository/collaboration/sites/epepe/documents/stats/diffusion/09_pmivgat.html

ACTION**03 – Pensions d'Alsace-Moselle**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Pensions d'Alsace-Moselle	16 000 000		16 000 000	16 000 000		16 000 000
	15 652 721		15 652 721	15 652 721		15 652 721

Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions

Programme n° 743 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	16 000 000	15 652 721	16 000 000	15 652 721
Prestations sociales et allocations diverses	16 000 000	15 652 721	16 000 000	15 652 721
Total	16 000 000	15 652 721	16 000 000	15 652 721

Les dépenses de pensions d'Alsace-Moselle résultent d'un héritage de la législation allemande de 1909. Les ministres des cultes catholiques, protestant luthérien, protestant réformé et israélite, dans le cadre du régime concordataire sont rémunérés par l'État, lequel assure également leur régime de retraite.

Ce sont les seules dépenses du programme 743 inscrites en titre 2. Elles s'élèvent à 15,7 M€ en 2021, soit -2,2 % par rapport à la prévision LFI.

La justification des crédits consommés pour cette action est présentée dans le RAP du programme n° 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ».

Des données statistiques détaillées sur les effectifs et les pensions versées sont désormais disponibles pour cette action sur le portail du Service des retraites de l'État, rubrique « Les professionnels / Les données statistiques / Les autres régimes gérés par le SRE » :

https://retraitesdeletat.gouv.fr/portail/rest/jcr/repository/collaboration/sites/epepe/documents/stats/diffusion/11_autres_regimes.html#Pensions_d'Alsace-Moselle

ACTION**04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs		18 880 968	18 880 968		18 880 968	18 880 968
		18 704 696	18 704 696		18 704 696	18 704 696

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	18 880 968	18 704 696	18 880 968	18 704 696
Transferts aux ménages	18 880 968	18 704 696	18 880 968	18 704 696
Total	18 880 968	18 704 696	18 880 968	18 704 696

Les dépenses au titre des allocations de reconnaissance des anciens supplétifs, versées aux anciens harkis et membres des formations supplétives d'Algérie, sont consommées tant en AE qu'en CP sur le titre 6 (dépenses d'intervention).

Après le transfert en 2015 de la dépense à l'ONAC-VG, les modalités de financement des allocations de reconnaissance des anciens supplétifs ont évolué depuis 2016 avec le passage d'un paiement trimestriel à un paiement mensuel. Cette même année a été instaurée une allocation viagère au bénéfice des veuves.

Les dépenses 2021 s'élèvent à 18,7 M€, soit -0,9 % par rapport à la prévision LFI. La justification des crédits consommés afférents à cette action est développée à l'action 07 du rapport annuel de performances du programme n° 169 du budget général « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » relevant de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation »

ACTION

05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		45 000 36 955	45 000 36 955		45 000 36 955	45 000 36 955

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	7 600	7 622	7 600	7 622
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 600	7 622	7 600	7 622
Titre 6 : Dépenses d'intervention	37 400	29 332	37 400	29 332
Transferts aux ménages	37 400	29 332	37 400	29 332
Total	45 000	36 955	45 000	36 955

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de gestion de la Caisse des dépôts et consignations qui assure, pour le compte de l'État, la gestion du régime des pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien.

Les dépenses d'intervention correspondent strictement aux pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien.

La justification des crédits consommés relatifs à la présente action est développée dans le RAP du programme du budget général n° 198 « Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres » relevant de la mission interministérielle « Régimes sociaux et de retraite ».

Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions

Programme n° 743 | Justification au premier euro

ACTION**06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	366 000	364 269	366 000	364 269
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	366 000	364 269	366 000	364 269
Titre 6 : Dépenses d'intervention	11 688 000	11 569 051	11 688 000	11 569 051
Transferts aux ménages	11 688 000	11 569 051	11 688 000	11 569 051
Total	12 054 000	11 933 321	12 054 000	11 933 321

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de gestion de la Caisse des dépôts et consignations qui assure, pour le compte de l'État, la gestion du régime des pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident.

Les dépenses d'intervention correspondent strictement aux pensions des sapeurs-pompiers volontaires et anciens agents de la défense passive victimes d'accident. Elles s'élèvent à 11,9 M€ en 2021, soit -1,0 % par rapport à la prévision LFI.

La justification des crédits consommés relatifs à la présente action est développée dans le RAP du programme du budget général n° 161 « Sécurité civile » relevant de la mission « Sécurités ».

ACTION**07 – Pensions de l'ORTF**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Pensions de l'ORTF		100 000 95 385	100 000 95 385		100 000 95 385	100 000 95 385

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		20 847		20 847
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		20 847		20 847
Titre 6 : Dépenses d'intervention	100 000	74 538	100 000	74 538
Transferts aux ménages	100 000	74 538	100 000	74 538
Total	100 000	95 385	100 000	95 385

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de gestion de l'Association pour la prévoyance collective (APC) qui liquide et paie pour le compte de l'État les allocations surcomplémentaires de retraite des anciens agents non journalistes de l'ORTF.

Les dépenses d'intervention correspondent aux rentes accident du travail pour les anciens agents de l'ORTF ayant été victimes d'accident du travail survenu avant le 1^{er} octobre 1963 ordonnancées par le SRE et aux allocations surcomplémentaires des anciens agents non journalistes de l'ORTF payées par l'APC.

La justification des crédits consommés relatifs à la présente action est développée dans le RAP du programme du budget général n° 195 « Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers » relevant de la mission interministérielle « Régimes sociaux et de retraite ».